

Nous avons dit maintes fois que de tous les groupes professionnels qui existent au pays, celui des agriculteurs est justement celui qui n'a pas voix au chapitre concernant le salaire de la main-d'œuvre et leurs propres investissements. Quand ces gens requièrent une aide juste et raisonnable pour remédier à une situation comme celle où ils se trouvent actuellement, ils n'exigent pas plus que leur dû. Des désastres d'envergure nationale, nous en avons souvent connu au pays, et la nation tout entière a rallié ses énergies pour y remédier. Songeons par exemple aux inondations de Winnipeg ou à l'aciérie qui a fait faillite en Nouvelle-Écosse. Il me semble qu'il s'agit encore ici d'un désastre, qui devrait rallier tous les efforts de la nation.

Je tiens à le dire au député de Saskatoon-Humboldt et aux autres députés de l'Ouest qui siègent au côté du gouvernement: les deux personnes qu'ils doivent persuader sont le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Benson). Je suis sûr que les députés ministériels de l'Ouest connaissent parfaitement ce problème. Peut-être comprennent-ils la situation mieux que moi et j'espère qu'ils feront des merveilles pour persuader leurs collègues du gouvernement et du caucus libéral qu'une aide s'impose d'urgence. Il faudrait prélever des millions de dollars sur le Trésor fédéral pour compenser une partie du coût du séchage de la récolte de l'année dernière. Il faut apprêter ce grain pour pouvoir le vendre, car nous devons empêcher qu'il ne se gâte.

J'estime que je suis très prudent—j'emploie ce mot à dessein—en estimant le coût total de cette opération à sept millions de dollars au minimum. Il ne serait que juste, sans doute, de faire acquitter le tiers de cette somme par le Trésor fédéral. J'espère que les honorables vis-à-vis essaieront de convaincre le ministre des Finances que pour chaque dollar qu'il consacre maintenant à cette opération, il obtiendra \$2 l'année suivante grâce à l'augmentation des recettes fiscales et aux bénéfices du change étranger provenant des marchés d'exportation. Si l'on considère la situation du point de vue purement financier, le pays profitera de l'argent investi de la sorte par le gouvernement. Tout l'argent dépensé nous rapportera au centuple, grâce à l'augmentation des impôts sur le revenu et sur les sociétés que paieront les cultivateurs et les industries associées à l'agriculture. Ce phénomène profitera également, sans nul doute, à nos exportations et à notre situation dans le domaine du change étranger.

• (2.30 p.m.)

Le gouvernement fédéral ferait donc certainement une bonne affaire en allouant maintenant au moins 20, voire 30 millions de dollars,

à titre d'aide directe en espèces. Je me permets de suggérer au député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) de présenter plus tard, au cours de cette session, une mesure législative en vue d'exempter du remboursement de ces \$600 tout producteur qui aurait utilisé cet argent pour sécher son grain.

Nous avons entendu déclarer par des membres du gouvernement et, je regrette de le dire, par certaines personnes des hautes sphères de l'industrie du grain et même par une organisation agricole, que c'était par apathie et par négligence que les fermiers ne séchaient pas leur grain. Ces gens ont prétendu que les séchoirs n'étaient pas bien utilisés. C'est parfaitement vrai: ils ne sont pas utilisés du tout. Il y a d'excellentes raisons à cela. Certaines de ces machines sont si vieilles et si désuètes que ce serait folie, pour un cultivateur, de tenter de s'en servir pour sécher son grain car cela ne ferait que le détériorer davantage.

Les cultivateurs de l'Ouest du Canada ne sont pas stupides; c'est ce qui explique que tous les séchoirs n'aient pas été utilisés. Illustrons cela par un exemple. Un cultivateur peut avoir entendu dire par un voisin qu'un échantillon, placé dans le séchoir, avait été endommagé. Il pense alors qu'il vaut mieux ne pas prendre le risque, en séchant son grain, de l'abîmer, car il est déjà dans un médiocre état. La situation précaire de ses revenus le fait hésiter—et le mot est faible—à engager d'autres dépenses pour sécher sa récolte. J'aimerais en donner un exemple. J'ai parlé au téléphone, la nuit dernière et ce matin, avec des agents de compagnies d'éleveurs et avec quelques cultivateurs de ma circonscription. Le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) pourra confirmer que Lake Centre, situé en plein milieu de la région du blé dans l'Ouest du Canada, constitue un bon prototype de l'industrie du grain dans l'Ouest. Une grande partie du blé transporté aux éleveurs est classé dans la catégorie n° 4 ou n° 5. Le prix initial pour le blé n° 4 du Nord est \$1.36 $\frac{3}{4}$ le boisseau. S'il est humide, il rapporte \$1.19 $\frac{3}{4}$ au cultivateur. On me dit qu'après avoir été séché, le blé n° 4 du Nord passe souvent dans la catégorie n° 5. Dans bien des cas, le blé tombe d'une catégorie après le séchage. Cela fait baisser le prix jusqu'à \$1.22 le boisseau ce qui est une perte supplémentaire de 14c. le boisseau pour le séchage du blé n° 4. C'est le cas lorsque le grain présente des traces de gel, et il est classé en conséquence. Le cultivateur sait que le blé n° 4 peut, après avoir été séché, tomber dans la catégorie n° 5. Dans ce cas, la perte sur le prix du blé s'additionne